



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

SEPTIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Kigali (Rwanda), 30 octobre - 3 novembre 2017

Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de financement

Résumé

La Stratégie de financement vise à attirer des ressources financières d'un large éventail de mécanismes de financement, en vue de contribuer à l'application du Traité international. Ces ressources sont les sources de financement relevant directement du contrôle de l'Organe directeur, telles que le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, et d'autres canaux multilatéraux, tels que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le Fonds pour l'environnement mondial, des canaux régionaux et bilatéraux et différents mécanismes de financement pour les activités nationales concernant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

À sa sixième session, l'Organe directeur a reconnu qu'une stratégie de financement efficace était essentielle à la mise en œuvre du Traité, et qu'il devait l'examiner régulièrement. Il a décidé de convoquer de nouveau le Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement, afin de jeter les bases de ces examens. Le rapport du Comité, qui donne des éléments pour la résolution relative à l'examen de la Stratégie de financement, figure dans un document distinct intitulé *Rapport du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement*¹ et présenté à la septième session de l'Organe directeur.

Le présent document vise à recueillir les orientations de l'Organe directeur sur la mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité international. Résumant l'évolution des politiques qui a été observée pendant l'exercice biennal s'agissant de la mise en œuvre de la Stratégie de financement, il fait aussi le point sur la mise en œuvre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

¹ IT/GB-7/17/12.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/888771/>



mu435

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à adopter une résolution pour donner des indications supplémentaires sur la mise en œuvre de la Stratégie de financement, en tenant compte des activités et de l'évolution de la situation dont il est fait état dans le présent document, ainsi que des éléments inclus dans l'appendice de ce dernier.

I. INTRODUCTION

1. Conformément à l'article 18 du Traité international, les Parties contractantes s'engagent à mettre en œuvre une stratégie de financement pour appliquer le Traité. L'objectif de cette stratégie est de renforcer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacités de la fourniture de ressources financières pour la mise en œuvre des activités relevant du Traité. Afin de mobiliser des fonds au profit des activités, plans et programmes prioritaires, l'Organe directeur fixera périodiquement une cible de financement.
2. La Stratégie de financement, que l'Organe directeur a adoptée à sa première session dans la résolution 1/2006², vise à attirer des ressources financières d'un large éventail de sources pour contribuer à l'application du Traité³. L'Organe directeur formule régulièrement des orientations sur la mise en œuvre de la Stratégie de financement, qui est l'un des principaux mécanismes opérationnels du Traité international.
3. L'exercice biennal en cours marque une transition vers une approche plus programmatique et plus stratégique de la mise en œuvre de la Stratégie de financement, plus durable et plus diversifiée que par le passé. Depuis la dernière session de l'Organe directeur, on observe une certaine évolution des politiques s'agissant de la mise en œuvre de la Stratégie de financement. Comme l'a demandé l'Organe directeur, trois organes intersessions ont contribué à la mise en œuvre et à l'examen de la Stratégie de financement pendant l'exercice biennal:
 - Le Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement s'est de nouveau réuni pour jeter les bases de l'examen de la Stratégie de financement. Même si l'exercice biennal était déjà bien avancé lorsqu'il a commencé son travail, le Comité fournit dans son rapport à l'Organe directeur les éléments d'analyse et de décision nécessaires pour structurer et achever l'examen⁴.
 - Dans son rapport à l'Organe directeur, le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages fait le point sur les progrès accomplis dans le développement des mesures visant à accroître les versements et contributions des utilisateurs au profit du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, un élément clé de la Stratégie de financement dans un souci de durabilité et de prévisibilité à long terme.

² Cependant, la Stratégie de financement était demeurée en suspens et l'Organe directeur a adopté par la suite quatre appendices, à ses deuxième et troisième sessions. Pour obtenir plus d'informations générales sur la Stratégie de financement, voir <http://www.fao.org/3/a-br577e.pdf>.

³ Les sources potentielles sont énumérées à la deuxième section de la Stratégie de financement.

⁴ IT/GB-7/17/12, *Rapport du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement*, présenté à la septième session de l'Organe directeur.

- Le Bureau de la septième session de l'Organe directeur a donné des avis pour le Fonds pour l'environnement mondial en rapport avec le Traité international. Il a aussi pris plusieurs décisions concernant la conception et le lancement du quatrième appel à propositions du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages du Traité international.

4. L'Organe directeur examinera plusieurs décisions d'orientation relatives à la mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité international, telles que la fourniture d'orientations au Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, au titre d'autres points de l'ordre du jour de sa septième session. Ces différentes mesures sont pour l'instant entreprises séparément, mais il est prévu, au final, de les réunir dans la Stratégie de financement actualisée que le Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement est en train d'élaborer et qui sera soumise à l'examen de l'Organe directeur.

5. Dans la partie II du présent document, on aborde brièvement l'examen de la Stratégie de financement. Les parties suivantes traitent de la mise en œuvre de cette stratégie; la partie III traite de l'évolution de la situation relative aux ressources relevant directement du contrôle de l'Organe directeur et la partie IV traite des ressources qui ne relèvent pas directement du contrôle de l'Organe directeur. Plusieurs documents d'information ont également été établis; l'Organe directeur y trouvera davantage d'informations générales.

II. EXAMEN DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

6. À sa sixième session, l'Organe directeur a décidé de convoquer de nouveau le Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement (le Comité) à sa septième session, tel qu'il est prévu dans la résolution 2/2015, afin de jeter les bases de l'examen de la Stratégie visant à améliorer son fonctionnement.

7. Dans le document intitulé *Rapport du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement*, présenté à la septième session de l'Organe directeur⁵, le Comité fait le point sur les activités qu'il a menées pendant l'exercice biennal pour jeter les bases de l'examen de la Stratégie de financement réalisé par l'Organe directeur. Ce rapport est structuré en parties qui suivent les principales demandes que l'Organe directeur a adressées au Comité.

8. Le Comité a établi des éléments d'un projet de résolution sur le renforcement du fonctionnement de la Stratégie de financement, pour examen par l'Organe directeur. Une ébauche annotée de Stratégie de financement actualisée est également présentée. Les éléments de projet fournis par le Comité doivent être insérés dans la partie I des éléments d'une résolution présentés en *appendice* au présent document.

III. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT: RESSOURCES RELEVANT DIRECTEMENT DU CONTRÔLE DE L'ORGANE DIRECTEUR

9. La présente partie traite du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, qui est un élément à la fois du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages et de la Stratégie de financement du Traité international. Les ressources financières de ce fonds fiduciaire relèvent directement du contrôle de l'Organe directeur. Le Règlement financier de l'Organe directeur prévoit d'autres fonds qui permettent l'apport de contributions volontaires aux fins de l'application du Traité international, notamment le Fonds à des fins convenues. On trouvera dans le document IT/GB-7/17/27 davantage d'informations sur l'utilisation des fonds au sein du Fonds à des fins convenues. Le Comité consultatif

⁵ IT/GB-7/17/12.

ad hoc sur la Stratégie de financement a recommandé la mise au point d'une approche programmatique, non seulement pour le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, mais aussi pour le Fonds à des fins convenues.

10. Le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages a commencé à fonctionner en 2009. Depuis, on a mobilisé plus de 25 millions d'USD pour ce fonds, et 61 projets ont ciblé 55 parties contractantes qui sont des pays en développement. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau a été informé régulièrement de l'état d'avancement du cycle des projets du Fonds. Le document intitulé *Report on the Benefit-sharing Fund: 2016-2017* (Rapport sur le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages 2016-2017)⁶ contient des informations sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal, à l'intention de l'Organe directeur. On trouvera dans les paragraphes suivants certains faits saillants concernant ces activités.

11. Aux termes des *Procédures opérationnelles pour l'utilisation des ressources relevant directement du contrôle de l'Organe directeur*, la dernière étape du cycle des projets est une évaluation indépendante, qui doit être réalisée au niveau du portefeuille. À sa quatrième session, l'Organe directeur a également adopté des procédures pour l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation⁷. L'évaluation indépendante du deuxième portefeuille de projets a été planifiée et effectuée pendant l'exercice biennal 2016-2017 par une équipe d'évaluation indépendante, qui a travaillé par l'intermédiaire du Bureau de l'évaluation de la FAO (OED). Cette évaluation a porté sur l'efficacité et l'efficacité de l'exécution du portefeuille de projets, comme demandé par l'Organe directeur. C'est la première fois qu'une évaluation indépendante est consacrée au portefeuille du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et qu'un compte rendu systématique et fondé sur des éléments de fait de la performance des projets achevés est présenté dans un rapport. Le rapport d'évaluation contient des recommandations et des enseignements tirés qui sont des éléments précieux pour l'examen de la Stratégie de financement⁸.

12. Le portefeuille de projets financé par l'intermédiaire du troisième cycle de projets compte 22 projets qui seront mis en œuvre dans 44 pays en développement en Afrique, en Asie, en Europe, au Proche-Orient, dans le Pacifique Sud-Ouest et dans la région Amérique latine et Caraïbes. Les projets financés gardent une portée similaire à ceux des appels précédents; ils sont axés sur la lutte contre l'insécurité alimentaire et le changement climatique au moyen de la gestion de la diversité génétique des cultures. Dans le cadre des projets du volet 2, on soutient des activités conçues pour veiller à la préservation, à la réintroduction, au développement et au maintien dans les champs de plantes adaptées aux conditions locales. Dans le cadre des projets du volet 3, on finance les travaux scientifiques qui ont pour objet l'identification de traits spécifiques et la sélection de nouvelles variétés qui tolèrent les tensions induites par le climat, ce qui permettra au final de renforcer la résilience des communautés agricoles vulnérables dans les pays ciblés. Les projets de ces deux volets se renforcent et se complètent lorsqu'il s'agit de mettre à la disposition des communautés vulnérables du matériel génétique amélioré et adapté et des informations apportant une valeur ajoutée, que ce soit au moyen de la conservation sur le lieu d'exploitation ou de recherches et d'études sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

13. Voici les résultats obtenus depuis le lancement de la mise en œuvre du portefeuille de projets:

- 18 252 agriculteurs, chercheurs, obtenteurs, curateurs de banques de gènes, fonctionnaires, étudiants et conférenciers ont été associés directement aux initiatives financées et en ont bénéficié.

⁶ IT/GB-7/17/Inf.5.

⁷ Résolution 3/2011, annexe 1. <http://www.fao.org/3/a-be453f.pdf>.

⁸ IT/GB-7/17/ Inf. 18, *Report of the Independent Evaluation of the second project cycle of the Benefit-sharing Fund* (Rapport sur l'évaluation indépendante du second cycle de projet du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages).

- Selon les estimations, 51 980 personnes devraient bénéficier directement de la mise en œuvre du portefeuille de projets, et au moins 243 916 personnes tireront des avantages de l'intensification et de la généralisation des produits du portefeuille.
- À ce jour, plus de 100 institutions se sont associées à la mise en œuvre des activités et participent à toutes les étapes de l'exécution des projets.
- Les agriculteurs et les scientifiques ont caractérisé plus de 4 040 variétés des cultures ciblées, de façon à analyser leur potentiel en termes d'adaptation et les possibilités de sélection; l'introduction des caractères préférables aux fins de la poursuite du développement de variétés améliorées est en cours.

14. À sa sixième session, l'Organe directeur:

- a étendu le Plan stratégique pour la mise en œuvre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages pour l'exercice biennal 2015-2017, afin de permettre la poursuite des activités en ce qui concerne la mobilisation de ressources, la communication, la promotion ainsi que la stratégie de marque du Traité et la présence dans les médias pour améliorer le financement du Fonds fiduciaire et en accroître la visibilité;
- a appelé les Parties contractantes et d'autres donateurs à verser des contributions, pour une valeur totale d'au moins 10 millions d'USD, afin de permettre le lancement du quatrième cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages; à titre exceptionnel, il a décidé d'accepter des contributions mettant l'accent sur des régions ou sur des cultures prioritaires.

15. Le Secrétariat a entrepris différentes activités de mobilisation de ressources pour le quatrième cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Par exemple, pour ne citer que les principales activités, le Secrétariat organise des événements spéciaux et des actions de promotion pour mettre en avant l'impact et les résultats du Fonds, étudie des partenariats aux fins de financement et différentes pistes au niveau régional, y compris avec le secteur privé, et entretient les relations, en dialoguant avec de nouveaux donateurs et les donateurs existants pour leur demander de faire une contribution au quatrième cycle de projets. À l'heure de l'établissement du présent document, le montant disponible pour le quatrième appel à propositions du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages s'élève à 5,5 millions d'USD. Le Secrétariat tient à remercier l'Australie, l'Autriche, l'Italie, la Norvège, la Suède et la Fédération internationale des semences pour leurs contributions au quatrième appel à propositions au cours du présent exercice biennal.

16. À sa deuxième réunion, en mars 2017, le Bureau de la septième session de l'Organe directeur est convenu de lancer le quatrième appel à propositions avant la session suivante de l'Organe directeur, même si la cible n'avait pas été atteinte. Il a pris cette décision pour veiller à ce que les contributions obtenues pour le quatrième appel à propositions puissent être pleinement utilisées, et éviter que les donateurs ne retirent ou ne réorientent les fonds en raison de l'absence de dépenses.

17. Le Comité *ad hoc* sur la Stratégie de financement a été informé que le Bureau envisageait de lancer le quatrième cycle de financement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages d'ici à la septième session de l'Organe directeur. Il a demandé à ses coprésidents de rester en contact avec le Bureau pour s'informer des progrès accomplis dans l'actualisation de la Stratégie de financement, et d'étudier la possibilité d'utiliser le quatrième cycle de financement pour faire la transition vers l'approche programmatique proposée pour la Stratégie de financement actualisée. Les coprésidents ont fait le point sur les activités du Comité pendant une téléconférence avec le Bureau. Les membres du Bureau ont demandé de recevoir, afin de l'examiner, un projet actualisé du quatrième appel à propositions, ainsi qu'une clarification des différences entre le quatrième appel et les précédents appels s'agissant de l'approche programmatique proposée.

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT: RESSOURCES QUI NE RELÈVENT PAS DIRECTEMENT DU CONTRÔLE DE L'ORGANE DIRECTEUR

18. Le Comité *ad hoc* sur la Stratégie de financement a examiné plusieurs questions relatives aux ressources qui ne relèvent pas directement du contrôle de l'Organe directeur, dans le contexte de l'actualisation de la Stratégie de financement, notamment les observations ci-après.

- On peut améliorer la Stratégie de financement en mettant davantage l'accent sur les ressources autres que celles fournies par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et le Fonds à des fins convenues, notamment en s'intéressant à la coopération avec les autres mécanismes internationaux et en améliorant l'établissement des rapports sur le financement national, bilatéral et multilatéral des activités pertinentes pour l'application du Traité international.
- La phase suivante de la mise en œuvre de la Stratégie de financement devrait consister à renforcer les liens entre les différentes sources de financement et les partenaires, à rechercher les possibilités de planification concertée et de partage des dépenses et à recenser les moyens appropriés d'établir ces liens.

19. L'actualisation de la Stratégie de financement est en cours, mais il convient de souligner deux évolutions dans la présente partie. Le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures est un élément essentiel de la Stratégie de financement du Traité international en ce qui concerne la conservation *ex situ* et la disponibilité des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. À sa sixième session, l'Organe directeur a, pour la première fois, adopté une résolution (résolution 8/2015) pour donner des orientations à ce fonds fiduciaire. Cette résolution portait sur différents aspects des orientations, tels que la mobilisation des ressources, les questions scientifiques et techniques, le système mondial d'information ou encore la communication et la diffusion. Le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures a participé et contribué aux activités du Comité chargé de la Stratégie de financement au cours de l'exercice biennal, comme demandé par l'Organe directeur. Au titre du point 22 de l'ordre du jour de la présente session, l'Organe directeur va effectuer un suivi concernant la résolution 8/2015. Le document sur la *Coopération avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*⁹ et le document contenant le *Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*¹⁰ enforment davantage d'informations à ce sujet. Le processus en cours qui consiste à donner des orientations générales au Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures de façon régulière et structurée a pour but de resserrer les liens avec le Fonds et d'améliorer le fonctionnement de la Stratégie de financement.

20. Au cours du présent exercice biennal, le Bureau de la septième session de l'Organe directeur a établi les *Éléments d'avis destinés au Fonds pour l'environnement mondial en lien avec le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹¹, que l'Organe directeur avait demandés dans sa résolution 7/2015. Le processus lancé au cours du présent exercice biennal et son suivi sont analysés plus en détail dans le *Rapport sur la coopération avec les instances de la Convention sur la diversité biologique*¹². La fourniture régulière et structurée d'avis destinés au Fonds pour l'environnement mondial par l'Organe directeur, par l'intermédiaire de la Convention sur la diversité biologique, est une autre mesure qui vise à améliorer le fonctionnement de la Stratégie de financement.

⁹ IT/GB-7/17/20.

¹⁰ IT/GB-7/17/21.

¹¹ IT/GB-7/17/Inf. 15.

¹² IT/GB-7/17/19.

PROJET DE RÉSOLUTION **/2017 –
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU TRAITÉ
INTERNATIONAL

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant les articles 13.2, 13.3, 18 et 19.3 f) du Traité international;

Rappelant la résolution 2/2015 et d'autres résolutions antérieures sur la mise en œuvre de la Stratégie de financement;

PARTIE I: EXAMEN DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

[VOIR LES ÉLÉMENTS DU PROJET DE RÉSOLUTION (PARAGRAPHES 1 À 15) PRÉSENTÉS
À L'ANNEXE 1 DU DOCUMENT IT/GB-7/17/12, RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF *AD*
HOC SUR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT, PRÉSENTÉ À LA SEPTIÈME SESSION DE
L'ORGANE DIRECTEUR]

PARTIE II: MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

16. **Souligne** combien il est important de poursuivre les activités en ce qui concerne la mobilisation des ressources, la communication, la promotion ainsi que la stratégie de marque du Traité international et la présence dans les médias pour améliorer le financement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et du Fonds à des fins convenues du Traité international et en accroître la visibilité;
17. **Souligne** combien il est important de communiquer les résultats des projets financés lors des cycles de projets précédents du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, les travaux en cours et les résultats escomptés du troisième cycle de projets dans le cadre de la stratégie de communication plus large du Traité international;
18. **Remercie** l'équipe d'évaluation indépendante et le Bureau de l'évaluation de la FAO d'avoir évalué le deuxième cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages conformément aux Procédures opérationnelles du Fonds, et **souligne** qu'il est important d'utiliser les recommandations et les enseignements tirés de l'évaluation lors de la mise en œuvre du troisième et du quatrième cycles de projets du Fonds, et lors de l'examen de la Stratégie de financement;
19. **Se félicite** des contributions financières apportées au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages par l'Australie, l'Autriche, l'Italie, la Norvège et la Suède pendant l'exercice 2016-2017, à l'appui du quatrième cycle de projets;
20. **Se félicite** des contributions financières apportées par la Fédération internationale des semences et l'Association européenne des semences à l'appui du quatrième cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, qui sont les premières contributions d'utilisateurs au Fonds, et **appelle** les autres acteurs du secteur privé, en particulier dans les secteurs des semences et de la transformation des produits alimentaires, à faire des

contributions similaires.

21. **Remercie** le Bureau de l'Organe directeur d'avoir conçu et lancé le quatrième appel à propositions du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages;
22. **Rappelant** la résolution 2/2015, et plus précisément le paragraphe 7 de celle-ci, **demande** au Secrétariat de reporter les préparatifs d'une conférence des donateurs jusqu'à l'achèvement de l'examen de la Stratégie de financement, afin d'obtenir plus de fonds pour le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et le Fonds à des fins convenues du Traité international.